



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE LA CSSCTL du 04/11/2025

1. Prévention et conditions de travail

1.1. Plan d'action des risques psychosociaux de la DTNPDC (RPS) (consultation)

Rappel de la démarche :

Une démarche de prévention des RPS a été engagée dans chaque Direction Territoriale et au siège. Elle comporte trois étapes :

- **Diagnostic** : identification et évaluation des facteurs de risques (réalisée de septembre à novembre 2024)
- **Élaboration du plan d'actions** : finalisé lors du COPIL du 25 septembre 2025
- **Intégration des RPS** au Document Unique

Le plan d'actions comprend **32 mesures** dont certaines déjà engagées.

Certaines actions relèvent de la **Direction Territoriale**, d'autres s'inscrivent dans une dynamique plus globale, portée par des initiatives de l'établissement, notamment **l'École du management**. Des **bilans de suivi** seront réalisés régulièrement.

Position de la CFDT VNF :

S'interroge sur la pertinence d'un vote, dans la mesure où le plan contient plusieurs actions dépendant du **niveau national**, alors que le plan national n'est pas encore finalisé.

Réponse de la direction :

Même si certaines actions seront déployées à l'échelle nationale, la DT doit les identifier dans son propre plan pour assurer leur cohérence. Les échanges avec la cellule prévention du siège confirment une **convergence des enjeux**. Une fois la CSSCT centrale réunie, un **retour territorial** sera effectué.

VOTE CFDT VNF : favorable

1.2. Document Unique de la DTNPDC (Consultation)

Une **mise à jour** du Document Unique a été réalisée en **septembre 2025**, intégrant :

- Les **accidents du travail** survenus en 2024
- Certains **accidents de 2025**

Vote CFDT VNF : Favorable

2. Contrôle des conditions d'application des règles applicables en matière de santé et de sécurité au travail (SST) (information)

En application de l'article 5-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982, les Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail (ISST) contrôlent les conditions d'application des règles applicables en matière de santé et de sécurité au travail. Dans ce cadre, l'ISST a adressé un courrier en date du 5 mai dernier, aux directions territoriales et au siège dans lequel figurent des propositions de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels.

En réponse, la DTNPDC a transmis en septembre 2025 des propositions dont plusieurs sont déjà mises en œuvre ou en cours de déploiement.



Concernant le risque routier, la DTNPDC ne dispose pas encore de plan de prévention spécifique, ce risque n'ayant pas été priorisé.

La **CFDT VNF** appelle à la vigilance : si les délais d'intervention augmentent avec la mise en place de l'acte 1, ce risque pourrait devenir significatif.

Réponse de la direction :

Un plan d'action dédié à la prévention du risque routier sera élaboré d'ici fin 2026 et présenté en CSSCT.

3. Réunions locales d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (RLHSCT)

3.1. Suivi des RLHSCT (information)

Les RLHSCT ont pour objectif de décharger la CSSCT des questions liées aux bâtiments et aux conditions de travail, et de favoriser des réponses opérationnelles. Elles sont en général organisées deux fois par an.

Focus sur le bâtiment ONIX :

La direction rappelle qu'un plan de travaux d'environ 100 000 € accompagne le déménagement.

Un registre de sécurité est à disposition des agents, et un correspondant local est sur le point d'être désigné. La direction encourage l'appropriation du RLHSCT par les agents.

Les points soulevés lors de la dernière RLHSCT ne figurent pas dans le tableau de suivi présenté. Les principales problématiques ont été détaillées en séance :

- Câbles électriques qui traînent au sol et éclairages qui dysfonctionnent : 3 entreprises ont été consultées. L'entreprise retenue interviendra mi-novembre. En complément, des détecteurs seront installés dans les couloirs et les toilettes.
- Un bureau est exposé à des fuites d'eau en cas de fortes pluies : un problème de façade a été identifié, le bailleur a été saisi à plusieurs reprises pour y remédier.
- Fils de climatisation non fixés au mur : un état des lieux est actuellement effectué préalablement à l'intervention de l'entreprise.
- Stockage des EPI : un espace au sous-sol a été identifié et sera aménagé à cet effet.

La **CFDT VNF** propose d'étudier un partenariat de restauration, en raison du manque d'offres à proximité du site.

Réponse de la direction : les agents peuvent déjeuner au restaurant de la DRFIP voisine, toutefois dans ce cas, ils ne peuvent bénéficier des tickets restaurant.

La **CFDT VNF** alerte également sur le défaut d'entretien des cabines d'écluses depuis le passage à la téléconduite, ainsi que sur l'absence de housses de protection demandées pour protéger le matériel informatique. Réponse de la direction : la maintenance des locaux relève des équipes qui les utilisent. Une solution adaptée sera recherchée.

3.2. Proposition de modification de l'organisation des réunions locales d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (consultation)

Cette évolution répond à une demande des membres des RLHSCT, afin de **gagner en efficacité** face à la diminution du nombre de sujets et aux déplacements répétés des mêmes agents.



Organisation actuelle :

- Réunion d'une demi-journée sur chaque site, suivie éventuellement d'une visite l'après-midi.

Organisation proposée :

- Fusion des sites :
 - Valenciennes / Cambrai
 - Saint-Omer / Dunkerque
 - Waziers / Quesnoy
- Réunion d'une demi-journée, alternée entre les sites.
- Visite l'après-midi selon les problématiques identifiées le matin.

VOTE **CFDT VNF** : favorable

Questions diverses

La **CFDT VNF** interroge la direction sur le rechargeement des trottinettes et vélos électriques sur le site de Férin.
Réponse de la direction : aucune demande n'a été reçue suite au mail de recensement des besoins.
La **CFDT VNF** conteste cette réponse, affirmant qu'au moins une demande a bien été formulée.